

# Violences sexistes et sexuelles au travail : repérer, prendre en charge et orienter les victimes/FORMAVENIR

## Contexte

---

Lors de son discours du 25 novembre 2017, Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, le président de la République a proclamé l'égalité femmes-hommes « grande cause du quinquennat » avec en première priorité : « la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ». Concernant plus spécifiquement la Fonction Publique, le Président a déclaré que dès 2018, un module d'enseignement consacré à la prévention et à la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences sexuelles, devra être dispensé dans le cadre des formations continues. Premier employeur de France, la Fonction Publique se doit d'être exemplaire en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. La vie professionnelle, et en l'occurrence au sein de la FPH, est un espace qui n'échappe pas aux violences sexistes et sexuelles. Les études montrent un écart important entre les faits et les signalements auprès des encadrants supérieurs et de proximité et des responsables ressources humaines. Il est donc essentiel aujourd'hui de former ces derniers à repérer, prendre en charge et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail.

## Objectifs

---

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail dans la FPH

## Programme

---

### JOUR 1 et 2

- sensibilisation au contexte juridique ;
- identification des cas de violences sexistes et sexuelles à l'hôpital ;
- les différentes formes de violences sexistes et sexuelles ;
- les mesures de prévention des agents de la FPH ;
- les processus d'emprise et de domination ;
- les conséquences physiques, somatiques et psychologiques de la violence ;
- le syndrome de stress post traumatique ;
- repérage : les signaux d'alerte ;
- les stratégies de questionnement à la victime ;
- les postures facilitatrices ;
- le rôle de chacun : responsable hiérarchique, témoin, entourage professionnel...

## **INTERSESSION ( 4 à 6 mois)**

- étude de cas réels

## **JOUR 3**

- retour d'expériences ;
- identification des partenaires internes et externes ;
- études de cas.

## **MODALITES PEDAGOGIQUES**

- apports de connaissances : juridiques, psychologiques ;
- exemples concrets ;
- extraits vidéos ;
- jeux de rôles et études de cas ;
- élaboration d'un plan d'actions.

### **Public**

**Tous les personnels de la FPH dont les médecins, encadrants, responsables RH des établissements de la FPH**

### **Exercice**

**2019**

### **Nature**

**AFN**

### **Organisé par**

**FORMAVENIR**

### **Durée**

**N/C**

### **Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**

### **Date et lieu**

**GROUPE 1**

**Du 28 novembre au 18 décembre 2019**

28-29/11/2019 + 18/12/2019 - Date limite d'inscription : 20/09/2019

ANFH PESSAC